

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 13 JUN 2017 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le treize juin deux mil dix-sept à vingt heures, à Foyer rural de Lourdoueix Saint Pierre, selon convocation le 01/06/2017, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Roger LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance

Présents :

AUGER Nadine, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GIRY Eric, GUYOT Pierre, HUBERT Alain, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, REIX Benoît, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry.

M. AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à Mme ROUSSILLAT Florence - M. BUSSET Guy donne pouvoir à M. BOUCHET Jean-François – M. CORNETTE Nicolas donne procuration à M. CHAVANT Philippe, M. DUMONTET Simon donne pouvoir à M. LANGLOIS Roger - M. LABESSE Michel donne procuration à M. GUYOT Pierre – M. PETITJEAN Daniel donne procuration à Mme DARVENNE Céline – Mme STREICHER Colette donne pouvoir à Mme MARTIN Sylvie

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des lundis 20 mars à Linard et 3 avril à Measnes.

Information suite aux rendez-vous avec monsieur le Préfet (9 mai) et les parlementaires (21 avril)

Les points qui ont été abordés : baisse de la DGF : 10 €/habitant alors que la règle est 20 €/habitant, du FPIC, du FNGIR et de la TPZ. Demandes de DETR et contrat de ruralité

DELIBERATION N°2017-039 REPARTITION DU FPIC

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

Pour 2017, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales doit être réparti entre l'EPCI et les communes membres.

Madame la Présidente propose au Conseil de choisir entre trois modes de répartition :

- répartition de droit commun 134 272 € répartis versés aux 17 communes.
- répartition à la majorité des 2/3 minoration maximum de 30% de la part des communes adoptée à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.
- répartition dérogatoire libre, choix libre de répartition adopté à l'unanimité du conseil communautaire, et à la majorité des 2/3, l'ensemble des conseils municipaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

-**ADOpte** la répartition de droit commun soit 64 803 € pour la CCPCM et 134 272 € répartis versés aux 17 communes.

Pour 2018, une répartition différente du FPIC pourrait être appliquée.

DELIBERATION N°2017-040

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES AU GROUPE SCOLAIRE MARCEL RICHARD : LA CANTINE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	24	24	0

La Présidente explique au Conseil Communautaire la nécessité de compléter le règlement intérieur des temps périscolaires du groupe scolaire à Moutier-Malcard face à de nombreux impayés de cantine, afin de sensibiliser les familles.

Il est proposé de compléter le paragraphe 5 - paiement comme suit : « un retard de paiement après deux relances pourra entraîner l'exclusion du ou des enfant (s). »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix:

-ADOPTE la modification du règlement intérieur des temps périscolaires du groupe scolaire à Moutier-Malcard présentée ci-dessus.

Le règlement ne sera pas forcément appliqué à la lettre. Le trésorier sera sollicité afin d'agir auprès des familles

DELIBERATION N°2017-041

TARIFS DE LA RESTAURATION, DU TRANSPORT ET DE LA GARDERIE SCOLAIRES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

La Présidente expose au Conseil qu'il est nécessaire de décider des tarifs de la restauration, du transport et de la garderie scolaires du Groupe scolaire Marcel Richard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'augmenter les prix de la **restauration scolaire de 2%**, de maintenir les prix du **transport et de la garderie scolaires** actuels , à compter du 1^{er} septembre 2017.

Restauration

Catégories	Tarif au 1er/09/2017
Enfants déjeunant régulièrement	3,22 €
Enfants déjeunant occasionnellement	3,73 €
Adultes	6,27 €

Transport

Tarif de **13,32 €** par enfant et par trimestre, payable en fin de trimestre.

Garderie

▪0,50 € pour une séance le matin ou le soir

▪0,80 € pour séances du matin et du soir

▪3 € par ¼ d'heure en cas de dépassement après 18h + signature du tuteur

DELIBERATION N°2017-042**TARIFS JOURNEE, SEJOURS ET ADOLESCENTS ALSH**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

Après proposition de la commission Enfance jeunesse, la Présidente propose de modifier les tarifs journée et séjours dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Pour 2017, deux séjours sont prévus
Les tarifs sont fixés comme suit :

Tarifs Journée à compter du 1er juillet 2017

Quotient familial	Prix de journée
< 400 €	7,60 €
> 400 € - 600 €	7,90 €
> 600 € - 800 €	8,20 €
> 800 € - 1000 €	8,50 €
> 1000 €	8,80 €

Coût du repas : 3,90 €

Tarifs séjoursSéjour St Palais 5 jours 4 nuits

< 400 €	170 €
< 400 € - 600 € >	180 €
< 600 € - 800 € >	190 €
< 800 € - 1000 € >	200 €
> 1000 €	210 €

Séjour sport et nature 5 jours 4 nuits

< 400 €	160 €
< 400 € - 600 € >	170 €
< 600 € - 800 € >	180 €
< 800 € - 1000 € >	190 €
> 1000 €	200 €

Le tarif des séjours est dégressif

2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
-20,00%	-30,00%	-40,00%

Pôle Ados 13 / 17 ans

Activités

< 600 €	6 €
600 à 800 €	7 €
> 800 €	8 €

Mini séjour pêche de nuit de 16h à 10h le lendemain - tarif unique 15 €

Mini séjour Futuroscope -2 jours et 1 nuit y compris le spectacle du soir

< 600 €	80 €
600 à 800 €	90 €
> 800 €	100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus

Un portage du pôle ados est assuré par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche pour la phase de mise en route.

DELIBERATION N°2017-043**PARTICIPATION FINANCIERE AU BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

L'ALSH recrute des animateurs diplômés BAFA. Dans l'objectif de constituer un « vivier » d'animateurs et de permettre l'obtention d'une formation qualifiante aux jeunes du territoire.

La Présidente propose au Conseil de participer financièrement au BAFA passé par les futurs animateurs, à raison d'un stagiaire par année, habitant notre territoire de préférence, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le principe :

le jeune autofinance la partie théorie, soit 500 €, il est accueilli à la CCPCM pour le stage pratique non rémunéré de 14 jours, ce qui représente pour la collectivité une économie de 350 €.

La CCPCM finance ensuite la partie approfondissement à hauteur de 500 €, le bénéficiaire s'engage alors à travailler au minimum un mois dans notre structure après obtention du BAFA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **ACCEPTÉ** de participer financièrement au BAFA selon les conditions énumérées ci-dessus dans la limite de 500 €/an

DELIBERATION N°2017-044**PISTE DE CHEVAUX : LANCEMENT DE L'ETUDE**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	25	25	0

La Présidente propose au Conseil une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de piste de chevaux, comme évoqué en Conseil Communautaire le 7 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix :

- **ACCEPTÉ** de lancer l'étude d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de piste de chevaux sous réserve de l'obtention d'un financement.

DELIBERATION N°2017-44TER**PISTE DE CHEVAUX : CHOIX DE L'ASSISTANCE DE MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) ET DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	24	24	0

La Présidente propose au Conseil une consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de piste de chevaux, comme évoqué en Conseil Communautaire le 7 février 2017. Cette AMO aurait pour objet de définir : l'offre actuelle, la demande, les préconisations techniques, les modalités de gestion, les coûts d'investissement et de fonctionnement. Il y aurait complémentarité avec le projet de piste de Savennes (pôle endurance)

Deux cabinets ont proposé une offre pour mener cette AMO :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	GLOBAL
1- FRANCE CHEVAL SERVICE	12 320,00 €	8 800,00 €	21 120,00 €
2- PARCOURS CONSEIL	16 275,00 €	8 250,00 €	24 525,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix :

-**DECIDE** de retenir PARCOURS CONSEIL

-**SOLLICITE** une participation financière des fonds européens LEADER.

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Études préalables	16 275,00 €	LEADER (80%)	19 620,00 €
Études opérationnelles	8 250,00 €		
		Autofinancement	4 905,00 €
TOTAL :	24 525,00 €	TOTAL :	24 525,00 €

DELIBERATION N°2017-045

TIERS-LIEU : LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

Vu la délibération n°2016-073 du 19 septembre 2016 autorisant la Présidente à lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le chai situé à Bonnat pour l'implantation du tiers-lieu/pôle ados

Vu la délibération n°2016-082 du 24 octobre 2017 l'autorisant à choisir et à signer la meilleure offre dans la limite de 38 000 € HT,

Vu la délibération n°2017-008 du 20 mars 2017 pour demande de subvention au Conseil Départemental

Il convient maintenant de valider le projet au stade APD, de lancer une consultation pour le marché de travaux et de valider le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

-**VALIDE** le projet au stade APD présenté

-**AUTORISE** la Présidente à lancer la consultation pour le marché de travaux

-**SOLLICITE** les financements présentés ci-dessous

-**ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES (€HT)		RECETTES	
BATIMENT		CD23 (pôle ado)	14 239,03 €
Travaux de réhabilitation	340 200,00 €	FEDER Réhabilitation	189 853,75 €
Maîtrise d'œuvre	35 000,00 €	DETR 1ère tranche	92 712,50 €
SPS	1 057,50 €	DETR 2ème tranche	6 960,72 €
Contrôle technique	2 350,00 €		
Diag Plomb Amiante	1 100,00 €		
		Autofinancement	75 941,50 €
TOTAL	379 707,50 €	TOTAL	379 707,50 €

DELIBERATION N°2017-046

MICRODIAGNOSTICS POUR LE TERRITOIRE DE LA CCPCM

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	24	24	0

En juin 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au titre du territoire de projet pays de Guéret a répondu à l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations » du GIP Massif central et a été sélectionné à ce titre.

L'axe 2 de cette stratégie fixe pour objectif le maintien et le développement de l'économie de proximité : accompagnement à la structuration de projets de **développement** et de **diversification du tissu économique local**.

Parmi les actions identifiées, il est envisagé la mise en place **d'études microdiagnostics**. Celles-ci ont pour objectif d'organiser la construction d'offres nouvelles d'activités ou leur maintien (accompagnement à la réflexion, pistes de développement et de diversification, vérification de la viabilité et faisabilité du projet...).

Concrètement, cette démarche vise ainsi à **construire de manière participative un projet d'activité(s) viable**, en exploitant le potentiel d'installation d'une commune ou d'un EPCI.

Un premier microdiagnostic a été réalisé en 2016 sur la commune de La Cellette au nord du territoire de projet. Il avait pour objectif d'imaginer de nouvelles solutions d'activités pour maintenir le commerce de proximité. Des pistes innovantes ont été proposées dans ce cadre, prenant en considération le contexte rural de la commune, l'environnement du projet, les attentes locales, la faisabilité, etc. Ce premier microdiagnostic a été conduit sur le terrain par un binôme composé de l'agence DTA (Design Territoire Alternative) et de l'ADAR Civam.

Il s'agit d'un véritable **outil d'aide à la décision et au développement** pour **repenser les fonctions et usages de locaux vacants ou potentiels identifiés sur les territoires**.

Il est possible de mettre en œuvre un nouveau (voire 2) microdiagnostic(s) sur le territoire de projet pour 2017.

Cette action est cofinancée dans le cadre du Massif central (FEDER et FNADT) à hauteur de 59,22 %.

Le reste à charge revient à l'EPCI bénéficiaire du microdiagnostic comme évoqué dans l'avenant n°2 de la convention d'entente intercommunale conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Aussi, les communes ont été sollicitées par un questionnaire. Deux communes ont répondu :

Lourdoux Saint pierre a un projet de création de 2 ou 3 logements intergénérationnels avec un commerce à définir.

Roches a un projet de création d'un café associatif avec un repreneur identifié.

Le suivi pourra être réalisé en interne à la CCPCM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix :

-VALIDE la réalisation de deux microdiagnostics sur les communes de Lourdoux Saint Pierre et Roches

DELIBERATION N°2017-047

AMENAGEMENT DE L'ETANG DE LA PRUGNE : CHOIX DES ENTREPRISES ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

Suite à la délibération n°2017-009Bis du 20 mars 2017 sollicitant une demande d'aide LEADER, autorisant la Présidente à faire le choix de la meilleure offre dans la limite de 65 000 € HT,

Suite à la décision n°2017-001 du 13 juin 2017 sur le choix des entreprises,

Une convention devient alors nécessaire entre la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et la commune de Châtelus-Malvaleix, afin que cette dernière autorise les travaux et réalise l'entretien autour du plan d'eau.

Dépenses	Entreprise retenue	HT	Recettes		
Lot 1 : Création des parkings et cheminements	Eurovia	10 268,64 €	LEADER	(80%HT sauf parking)	27 710,40 €
Lot 2 : Passerelles et mobilier bois	ADPBC	17 960,00 € *			
Lot 3 : Aménagements paysagers	ONF	950,00 €			
Lot 4 : Inventaire de la biodiversité et création d'un sentier d'interprétation avec panneaux et table d'observation	PIC BOIS	12 400,00 €			
Lot 5 : Réfection toiture et joints de la cabane de pêcheurs	ADPBC	3 328,00 € *	Autofinancement		17 196,24 €
TOTAL		44 906,64 €	TOTAL		44 906,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la Présidente à signer une convention avec la commune de Châtelus-Malvaleix
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus

DELIBERATION N°2017-048

COMPLEXE SPORTIF : LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	19	26	26	26	0

Suite aux délibérations n°2016-094 et 2016-095 concernant respectivement les demandes de DETR pour l'extension du Complexe Sportif, la création d'un atelier technique, et à la délibération n°2016-101 du 5 décembre 2016 sur le choix de la maîtrise d'œuvre ,

Il convient maintenant de lancer une consultation pour le marché de travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la Présidente à lancer la consultation pour le marché de travaux
- SOLLICITE une participation financière au Conseil Départemental
- SOLLICITE une participation financière au titre de la réserve parlementaire
- ADOPTE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€HT)	
Travaux	536 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	55 000,00 €
SPS, CT, Etudes de sol	3 292,50 €
TOTAL	594 292,50 €

RECETTES	
DETR	242 500,00 €
Conseil départemental	166 669,38 €
Réserve parlementaire	
Autofinancement	185 123,13 €
TOTAL	594 292,50 €

POLITIQUE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE

tableau des priorités

Aménagement numérique et développement des usages (montée en débit, télétravail, tiers-lieux,...)	1	Déploiement de la FTTH sur le territoire Suppression zones blanches Téléphonie mobile Création et animation du tiers lieux
Politique petite enfance/jeunesse (activités périscolaires, modes d'accueil, loisirs...)	3	soutien aux services petite enfance, RAM, ALSH et pôle ados
Développement économique (en lien avec les compétences que peuvent encore exercer les Départements, notamment octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, maintien des services en milieu rural)	4	bâtiment relais
Préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel (projets de sites, labellisation, plan paysage...)	4	aménagements de sites remarquables
Stratégie en matière de santé (projets de santé...)	2	Création de pôles de santé à Bonnat et Châtelus-Malvaleix en complément de celui de Genouillac Partenariat avec des étudiants en médecine
Politiques culturelles (dont la lecture publique) et/ou sportives (réseau de bibliothèques, saison culturelle, sports et loisirs de nature...)	5	création d'un réseau de lecture Mise en lien des sites nature et sport
Stratégies alimentaires territoriales (approvisionnement de la restauration collective, circuits courts,...)	6	mise en place d'approvisionnement local pour les restaurations scolaires

Lancement appel à projet santé n°2

(délibération n°2016-078 du 24 octobre 2016)

Convention avec un 2ème étudiant – Un mail sera adressé à toutes les mairies et facultés ; la sélection des candidats

sera réalisée durant l'été, pour un versement de la subvention à partir de septembre.

M. Reix évoque le questionnaire sur les priorités qui doit être adressé par l'ARS aux EPCIs

Micro-crèche : acquisition d'une parcelle

La 1ère consultation a été abandonnée suite à un problème de publicité lié à la plate-forme.

2ème consultation, réception de 3 offres valides mais un avertissement reçu de l'ordre des architectes

Un accord avait été conclu avec la commune de Genouillac (délibération n°2016-074 du 19 septembre 2016). afin d'acheter un terrain.

Le 3 avril 2017, Monsieur Arousseau refuse la proposition d'achat à titre gratuit qui selon lui n'est plus légale, et propose une mise à disposition ou un bail emphytéotique.

Ensuite, les vice-présidents ont émis l'idée d'investir le bâtiment mitoyen de la micro-crèche.

Mme Roussillat indique que ce n'est pas possible, il existe un projet communal pour ce site.

La Préfecture nous a informé entre temps qu'une cession à titre gratuit est possible entre collectivités.

En conclusion, établir un acte de vente d'un terrain entre Genouillac et la CCPCM, ensuite relancer une consultation d'architecte pour construire la micro-crèche.

*Tiers-lieu : le poste d'animateur a été proposé en interne, une aide logistique sera apportée par les 2 agents de la quincaillerie.

*Prochain conseil communautaire :

éléments de travail pour le passage à la FPU
compétence pour DGF bonifiée
compétence GEMAPI

*Projet de réforme des rythmes scolaires : une harmonisation sur le territoire semble essentielle

A Genouillac, le 22 juin 2017
Roger LANGLOIS, secrétaire de séance